



CLEVELAND

Province de Québec
MRC du Val-Saint-François
Municipalité du Canton de Cleveland

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU
**RÈGLEMENT NUMÉRO 586 PORTANT SUR
LA GESTION CONTRACTUELLE**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 mars 2022, le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland a adopté le Règlement numéro 586 portant sur la gestion contractuelle.

L'objet de ce règlement est de prévoir des mesures pour favoriser, pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, et ce, pour la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel.

Ce règlement a également pour objet de permettre l'octroi de contrats de gré à gré d'une valeur allant jusqu'au seuil d'appel d'offres publics établi par règlement ministériel, tout en favorisant la rotation des fournisseurs.

Le *Règlement numéro 586 portant sur la gestion contractuelle* est disponible au bureau de la municipalité situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland (Québec) J0B 2H0, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Canton de Cleveland, ce 9 mars 2022.

Martin Lessard

Directeur général/greffier-trésorier par intérim
Municipalité du Canton de Cleveland